



Déplacements domicile-travail en Belgique : la petite reine séduit de plus en plus

Les déplacements domicile-travail représentent jusqu'à 65 % du trafic aux heures de pointe. De plus en plus d'employeurs prennent des mesures en faveur de la mobilité durable, avec le soutien du SPF Mobilité et Transports et cela commence à porter ses fruits. Cela se confirme dans le 5^{ème} diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail que publie aujourd'hui le SPF Mobilité et Transports, une enquête réalisée auprès des entreprises et des services publics qui, en Belgique, occupent plus de 100 personnes (données collectées entre le 01.07.17 et le 31.01.18).

Grandes tendances en 1 coup d'œil

1. Les déplacements en voiture se stabilisent, même si cela reste majoritaire (65 %).
2. Le vélo conquiert de plus en plus de navetteurs.
3. La répartition des modes de déplacement varie d'une région à l'autre.
 - o La petite reine est la star en Flandre (17 %).
 - o Les transports en commun sont fortement plébiscités à Bruxelles (53 %) où ils sont bien plus utilisés que la voiture (36 %).
 - o En Wallonie la voiture reste la reine incontestée (83 %) mais le vélo gagne du terrain dans les grandes villes.
4. Bien que des différences entre les pratiques de mobilité des femmes et des hommes restent présentes, on constate qu'elles ont diminué entre 2014 et 2017.
5. Le télétravail gagne aussi du terrain (+ 39 % depuis 2014).
6. Il y a de plus en plus d'employeurs qui prennent des mesures en faveur de la mobilité durable.
7. Les problèmes de mobilité mentionnés par les employeurs dépendent fortement de la localisation.

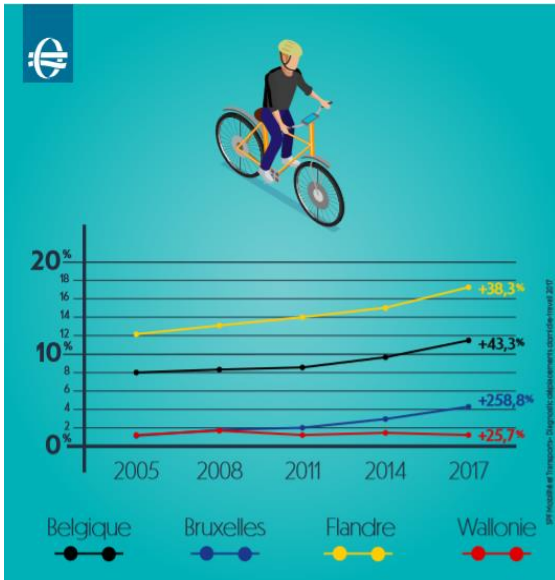
Les grandes tendances

1. D'une manière générale, la voiture reste le mode de transport principal (65%).



Entre 2005 et 2017, l'utilisation de la voiture (solo) a diminué de 2,7 % pour la Belgique.

L'usage de la voiture évolue à un rythme différent selon les régions : la plus forte diminution se situe à Bruxelles, en effet, la voiture est de moins en moins utilisée dans les zones urbaines. On peut l'expliquer suite à une conjonction de facteurs favorables (p.ex. grande offre de transports en commun) et de facteurs défavorables (p.ex. grande congestion, offre moindre de parking).



2. Depuis 2005, l'utilisation du vélo augmente. Et cela s'accélère depuis les 3 dernières années.

3. Il existe de grandes différences entre les régions dans le choix des moyens de transport

La distribution modale varie considérablement selon la région du lieu de travail.

- À Bruxelles, l'usage des transports en commun est beaucoup plus fréquent.

- 34% prennent le train (10,6 % en moyenne en Belgique) - soit presque autant qu'en voiture.

- 19,1% prennent métro-tram-bus.

- L'usage du vélo (4,4%) a plus que triplé (+ 259% depuis 2005) mais reste encore bien inférieur à la Flandre (17%).

- En Flandre, 17% des travailleurs viennent à vélo.

- Cela fait du **vélo après la voiture le moyen de transport le plus utilisé** pour se rendre au travail.

- En Flandre, les gens qui vont au travail **à vélo sont près de cinq fois plus nombreux que** ceux qui prennent **le bus ou le tram**.

- **Même dans les grandes villes flamandes**, il y a trois fois plus de cyclistes que d'utilisateurs de trams ou bus.

- En Wallonie,

- les **cyclistes sont encore peu nombreux** (1,6%) même si leur nombre tend à augmenter dans les grandes villes.

- Le nombre de **covoitureurs** (3,1%) est **légèrement supérieur** à celui de la Flandre (2,6%).

- La voiture reste la norme (83,3%).

- La part des transports en commun est plus ou moins équivalente à celle de Flandre (8,1%).

4. Les différences entre les pratiques de mobilité des femmes et des hommes restent présentes, mais on constate qu'elles ont diminué entre 2014 et 2017.

Si femmes comme hommes utilisent en majorité la voiture pour se rendre au travail, l'utilisation de ses alternatives diffèrent.

- Au niveau national, les hommes pratiquent par exemple plus le covoiturage ou la moto, alors que les femmes utilisent plus les transports en commun ou la marche.

- On note également que la pratique du vélo en Flandre est autant féminine que masculine (17,6 % des femmes pour 17,3 % des hommes), mais que ce n'est pas le cas à Bruxelles (2,1 % pour 3,2 %) et en Wallonie (0,8 % pour 1,8 %) où les hommes cyclistes sont proportionnellement bien plus nombreux.

5. Le nombre de télétravailleurs augmente

Le **nombre de télétravailleurs a augmenté de 39 % depuis 2014** : cette croissance est essentiellement due à l'augmentation du nombre de travailleurs qui font effectivement du télétravail plutôt qu'à l'évolution du nombre d'employeurs offrant le télétravail.

- 20 % des employeurs proposent le travail à domicile, ce qui représente **37 % des travailleurs concernés par le diagnostic fédéral domicile-travail**.

- A **Bruxelles**, ce pourcentage grimpe à 41 % des employeurs (**70 % des travailleurs**).



6. De plus en plus d'employeurs agissent pour une mobilité plus durable.

- En prenant des mesures pour une mobilité plus durable.
- En désignant des coordinateurs mobilité chargés de mettre en place, promouvoir et suivre les diverses mesures.

Lorsque l'on sait que les déplacements domicile-travail représentent 20 % du trafic sur une journée (et même 65% aux heures de pointe), on comprend l'enjeu de ces mesures pour améliorer la mobilité sur nos routes.

7. Les problèmes de mobilité mentionnés par les employeurs dépendent fortement de la localisation.

Problèmes de mobilité les plus fréquemment cités par les employeurs

- A Bruxelles: accessibilité en voiture
- En Flandre et en Wallonie: accessibilité en transports en commun

Voiture: congestion sur les routes

- 51,8 % de travailleurs concernés (au niveau belge)
- mais c'est surtout un problème à Bruxelles (91,2 %).

Bien-être

Une partie importante d'employeurs considèrent également que les problèmes de mobilité affectent le bien-être de leurs travailleurs.

- 28 % des travailleurs concernés (au niveau belge)
- 57 % à Bruxelles.

Le SPF Mobilité soutient activement les employeurs.

D'abord en proposant aux employeurs qui le souhaitent de recevoir un rapport sur-mesure comprenant les statistiques qui leur sont propres ainsi que des recommandations spécifiques.

D'autre part en nouant de nombreux partenariats avec les régions, les organisations patronales et syndicales, etc. afin de soutenir et conseiller les employeurs.

Un diagnostic qui porte sur les déplacements d'1,5 millions de travailleurs

Le SPF Mobilité et Transports organise tous les trois ans une enquête auprès des entreprises et des services publics qui, en Belgique, occupent plus de 100 personnes. L'enquête porte sur les déplacements domicile-lieu de travail de leurs travailleurs.

La dernière collecte d'information s'est déroulée entre le 1er juillet 2017 et le 31 janvier 2018. 3.951 employeurs différents ont participé, soit un total de 11.536 unités d'établissement, où travaillent plus de 1,5 million de personnes.

Ce diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail est le plus complet en matière de mobilité des travailleurs en Belgique. Il constitue un instrument très utile pour les décideurs politiques, les employeurs, les syndicats, les chercheurs, les experts...



Retrouvez l'executive summary, les visuels et le rapport complet sur <https://mobilit.belgium.be/fr/presse/mediacorner>

Info:

Sven Heyndrickx - Porte-parole

SPF Mobilité et Transports

GSM : 0473/83.64.90 - E-mail : presse@mobilit.fgov.be

Le Service public fédéral Mobilité et Transports a pour mission de préparer et de mettre en œuvre une politique fédérale concertée de mobilité et de transport au service de la population, des entreprises et de l'économie du pays. Il comporte 4 directions générales: la DG Transport aérien, la DG Transport maritime, la DG Transport routier et Sécurité routière et la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire. Vous trouverez de plus amples informations sur le SPF Mobilité et Transports en consultant le site www.mobilit.belgium.be

